

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CLUBS LIONS

POLITIQUE D'UTILISATION DES FONDS VENANT DU PUBLIC

ARTICLE # 1

**De :** "Kathy Walters" <Kathy.Walters@lionsclubs.org>  
**A :** "Gilles Melancon"  
**Envoyé :** 30 novembre 2006 16:47  
**Joindre :** PID Melancon - act vs admin 113006.doc

**Objet:** Re: Legal question

Dear Past Director Melancon:

This will acknowledge receipt of your recent email inquiry. Your term "welfare money" - is this the same as the clubs activities fond? If so, the answer is "no" - this money can not be used to purchase a charter night or charter anniversary ticket. I have attached additional information hereto concerning use of funds.

I hope this information is helpful to you.

Kathy Walters  
Legal Division  
Lions Clubs International phone: 630-571-5466 ext. 299  
fax: 630-571-0953

TRADUCTION ARTICLE # 1

Ceci est un accusé de réception de votre question récente reçu par courriel. Est-ce que votre terme «bien-être» est le même que le compte des activités de clubs? (Souvent appelé fonds des œuvres ou bien-être au Québec) Si oui, la réponse est "non" - cet argent ne peut pas être utilisé pour acheter des billets de soirée remise de charte ou des billets d'anniversaire de charte. J'ai attaché l'information additionnelle ci-joint au sujet de l'utilisation des fonds.

J'espère que cette information sera utile.

G. OPINIONS JURIDIQUES

FONDS COLLECTES A PARTIR DES ACTIVITES

Question: Les fonds collectés du public peuvent-ils être utilisés dans des buts administratifs ou autres, non reliés au public?

Non. Les Articles de Constitution en Société de l'Association Internationale des Lions Clubs stipulent que l'Association a été organisée, entre autres, dans le but de "gouverner tous les clubs ayant reçu leur charte de façon à ce qu'ils fonctionnent en dehors de toute préoccupation politique ou sectaire, à l'avantage financier ni du Club ni des membres individuellement." Les Articles de Constitution en Société de l'Association Internationale des Lions Clubs interdisent donc formellement aux Lions ou Lions Clubs individuels de bénéficier des recettes nettes provenant des activités ou d'une portion de ces recettes. Puisque les Districts sont créés par l'Association pour faciliter la gestion des Lions et Lions Clubs individuels, cette interdiction, tout logiquement, s'applique aux frais administratifs du District également.

La nécessité de cette interdiction est évidente. Afin de financer et remplir leur fonction de base, qui est le service, les Lions Clubs invitent le public à assister à des foires, cirques, tombolas, spectacles ainsi de suite, et d'acheter une variété infinie de produits. Lorsque ce soutien de la part du public est sollicité et donné, il est d'un accord mutuel que les fonds nets collectés lors de telles activités serviront à financer un besoin ressenti dans la communauté. Par conséquent, tout détournement de ces fonds dans d'autres buts constitue une déloyauté à l'égard du public qui offre ses contributions. L'interdiction figurant dans l'Article mentionné existe dans le but d'empêcher ce genre de rupture de contrat et de protéger et sauvegarder l'image de marque du Lions Clubs International. Pour cette raison, l'utilisation de tels fonds pour subventionner les voyages à la Convention, les groupes politiques ou les candidats, ou pour payer les cotisations, déficits ou frais administratifs au niveau de Club, District ou International constitue une déloyauté et une infraction formelle au document de base de l'Association. Cet avis sera interprété comme voulant dire qu'il est interdit de solliciter des fonds auprès du public afin de couvrir les dépenses administratives d'un Lions Club.

## ARTICLE # 2

### E-MAIL ESSAGE

To: Gilles Melancon, Past International Director  
émail: [gmelancon@sympatico.ca](mailto:gmelancon@sympatico.ca) Date: November  
30, 2006

Ajout au message précédent

Dear Past Director Melancon:

This is in response to your recent inquiry. As explained below, Lions clubs may not use publicly raised funds for administration expenses. These expenses are funded through club member dues, fines, and other monies from members as explained herein.

Some clubs sell ads in the club newsletter. If this publication is distributed only to Lions, the ad revenue may be used for administration. A club may hold a fundraising activity confined solely to Lions and their spouses and may use the proceeds from the activity for administration. Once

members of the public are invited to a Lions club fundraiser, it is governed by the rules for publicly raised funds. This type of activity becomes a public fundraising event and the revenue from Lions may not be separated or used for administration.

A Lions club may identify an opportunity in its area where members can work at the event of another organization. If the members are not dressed or otherwise identified as Lions, but rather work as individual citizens, their compensation can be donated to the club's administrative account. It is important that the organization who compensates the members understand and agrees with this usage of funds.

Enclosed is a legal opinion of the International Board of Directors with respect to funds raised from activities. I believe that after reading the policy of the international board, you will agree that all funds raised from the public must be returned to public use. The only deductions which may be made from activities accounts are the direct operating expenses of the fundraising activity. Money accumulated from interest must also be returned to public use.

Clubs may hold publicly raised funds for a reasonable length of time--a reasonable period is usually considered to be one year. A club may hold funds longer than one year if they are earmarked for a specific project with a targeted completion date. Deviation from this recommendation may jeopardize a club's tax exempt status.

Consistent with the above, Article VII, Section. 3(g) of the Standard Form Lions Club Constitution under the duties and powers of the club Board of Directors provides:

It shall not authorize, nor permit, the expenditure, for any administrative purpose, of the net income of projects or activities of this club by which funds are raised from the public.

If you have additional questions, please do not hesitate to contact us.

Very truly yours,

Amy J. Peria  
Attorney

#### TRADUCTION DE L'ARTICLE # 2

Ceci est en réponse à votre requête récente. Comme expliqué au dessous, les clubs Lions ne peuvent pas utiliser des fonds venant du public publiquement pour les dépenses d'administration. Ces dépenses sont subventionnées par les cotisations des membres du club, les amendes, et les autres fonds des membres comme expliqué ci-dessous.

Quelques clubs vendent des annonces dans le bulletin de club. Si cette publication est seulement distribuée aux Lions, le revenu d'annonce peut être utilisé pour l'administration. Un club peut tenir une activité de collecte de fonds limitée uniquement aux Lions et leurs épouses et peut utiliser les bénéfices de l'activité pour l'administration. Une fois les membres du public sont invités à une collecte de fonds de club lions, il est gouverné par les règlements pour les fonds venant du public. Ce type d'activité devient un événement de collecte de fonds public et le revenu des Lions ne peuvent pas être séparés ou peuvent être utilisés pour l'administration.

Un club Lions peut identifier une occasion dans son secteur où les membres peuvent travailler à l'événement d'une autre organisation. Si les membres ne sont pas habillés ou sont identifiés comme les Lions, mais plutôt pour le travail comme citoyens individuels, leur compensation peut être faite au compte du club administratif. C'est important que l'organisation qui compense les membres comprenne et est d'accord avec cet usage de fonds.

Ci-joint est une opinion légale du conseil d'administration International par rapport aux fonds collectés des activités. Je crois qu'à la lecture de la politique du conseil international, vous consentirez que tous les fonds collectés du public doivent être retournés à l'usage public. Les seules déductions qui peuvent être faites des comptes d'activités sont les dépenses d'opération directes de l'activité de collecte de fonds. L'argent accumulé de l'intérêt doit être aussi retourné à l'usage public.

Les clubs Lions peuvent gardés pour une longueur raisonnable de temps les fonds en provenance du public -- une période raisonnable est considérée comme être une année. Un club peut garder des fonds plus longs qu'une année s'ils sont désignés pour un projet spécifique avec une date d'achèvement ciblé. La déviation de cette recommandation peut mettre en péril l'exemption de l'impôt des clubs.

Conformément à l'article, VII ci haut mentionné, la Section. 3 (g) de la constitution standard des clubs Lions, les devoirs et les pouvoirs du conseil d'administration de club seront comme suit ;

Il n'autorisera pas, ni permettra, une dépense pour le compte administratif, des profits net de projets ou d'activités de ce club par lequel les fonds ont été collectés du public.

Si vous avez des questions supplémentaires, s'il vous plaît ne pas hésiter pour nous contacter.  
Très véritablement vôtre,

Amy J. Pena  
Avocat Lions International

#### ARTICLE # 3

### **Extrait du manuel des trésoriers de club Lions.**

#### ATTENTION

**Il est interdit, quelles que soient les circonstances, d'utiliser le revenu net, collecté auprès du grand public lors des projets ou activités du club, pour les dépenses administratives. Le club doit maintenir deux dossiers séparés : le premier pour les fonds administratifs (cotisations, amendes imposées par le chef du protocole, prix offerts à l'entrée, revenu, etc). et le second pour les activités (fonds collectés lors des projets et activités réalisés dans la communauté)**

## **Le financement des activités du club ( fond de bien-être)**

Les fonds nécessaires au financement des activités du club sont prélevés des recettes des collectes. Tous les projets de collectes seront approuvés, au préalable, par les membres de la commission des finances et du conseil d'administration. Les fonds devraient être disponibles avant le lancement du projet. **AUCUN BÉNIFICE RÉALISÉ AU COURS DES COLLECTES NE SERA TRANSFÉRÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF.**

## **Fonds administratifs pour les cas d'urgence**

S'il devient nécessaire de collecter des fonds dans un but administratif en dehors des recettes provenant des cotisations de club, il est possible de réaliser des collectes de fonds dans le club même. Une telle démarche n'est qu'une mesure temporaire, cependant. Si le manque de fonds persiste, il sera alors nécessaire de majorer les cotisations suffisamment pour défrayer toutes les dépenses administratives du club.

Dossier : Utilisation des fonds du club.